

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 38 (1912)
Heft: 16

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de rédaction duquel M. Gremaud faisait partie depuis son début.

A Fribourg, M. Gremaud fut avec quelques amis l'initiateur de la belle publication *Le Fribourg artistique à travers les âges*, qui depuis 22 ans, continue par ses fascicules réguliers, à faire honneur aux deux sociétés des ingénieurs et architectes et des amis des Beaux-Arts.

Enfin les ingénieurs de la Suisse entière reconnaissaient-ils partout M. Amédée Gremaud pour l'avoir vu toujours gai et intéressant dans les assemblées générales de la Société suisse des ingénieurs et des architectes comme dans celle des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale dont il était l'hôte régulier et le membre écouté du comité directeur.

Le départ d'un homme aussi marquant que M. Amédée Gremaud devait causer tout autour de lui et plus loin dans la Suisse entière un deuil unanime ; la rédaction du *Bulletin technique de la Suisse romande* se joint avec émotion à ce deuil général et prie la veuve du défunt et sa famille éploquée d'agréer l'hommage de ses vifs regrets et de sa profonde sympathie.

R. de Sch.

Programme de concours pour l'élaboration des Plans d'un bâtiment destiné à la Caisse Hypothécaire et d'Epargne du Canton du Valais, à Sion.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Hypothécaire et d'Epargne du Canton du Valais, ouvre un concours entre architectes domiciliés en Suisse pour l'élaboration des plans d'un bâtiment destiné à la Caisse Hypothécaire et d'Epargne.

Le programme détaillé du concours et le plan de situation avec cotes, sont à la disposition des concurrents au bureau de la Caisse Hypothécaire et d'Epargne, à Sion.

Le jury chargé d'examiner les projets est composé de trois architectes désignés par le Conseil d'Administration en la personne de MM. Camoletti Marc, à Genève, Fatio Edm., à Genève et Jost Eug., à Lausanne.

En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le Conseil d'Administration procèdera à son remplacement.

Le Conseil d'Administration délègue son président M. l'avocat Jérôme Roten, ainsi que le Directeur de la Caisse Hypothécaire auprès du jury pour assister avec voix consultative à ses délibérations.

Une somme de quatre mille francs est mise à la disposition du jury, pour être répartie en primes entre les auteurs des projets envisagés par lui comme satisfaisant le mieux aux conditions du programme. Les primes, sauf décision contraire du jury prise à l'unanimité, seront au nombre de trois.

Les projets devront être remis au bureau de la Caisse Hypothécaire et d'Epargne à Sion au plus tard le 15 novembre 1912.

Les pièces demandées pour le concours sont les suivantes : Un plan de situation à l'échelle 1:200;

Les plans du sous-sol, du rez-de-chaussée, des 1^{er} et 2^{me} étage à l'échelle 1:100 ;

Deux coupes à l'échelle 1:100 ;

Les façades est, nord et ouest à l'échelle 1:100 ;

Une perspective sud-est nord-ouest ;

Un devis au mètre cube établi très exactement et de manière détaillée, le volume du bâtiment étant mesuré du sol du sous-sol à la corniche.

Le coût de la construction ne devra pas dépasser fr. 200 000.—.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Circulaires du Comité central aux Sections.

HONORÉS COLLÈGUES,

En 1913, aura lieu à Leipzig, une exposition internationale destinée à illustrer les progrès accomplis dans l'art de la construction et de l'aménagement des habitations et comprenant les sections suivantes :

1. Städtebau und Siedlungswesen.
2. Architektur.
3. Wohnwesen.
4. Baukunst.
5. Ingenieur-Baukunst.
6. Industrie.
7. Bau-Hygiene.

Cette exposition offrira ainsi aux ingénieurs et aux architectes l'occasion d'étudier des solutions intéressantes de divers problèmes techniques.

Le Comité central est prêt à se charger de l'organisation d'une exposition spéciale consacrée aux membres de notre Société, si son initiative trouve un intérêt suffisant.

Nous vous prions, en conséquence, de nous faire savoir jusqu'au 15 septembre 1912 au plus tard, si les membres de votre section désirent participer à cette exposition. Nous vous communiquons, pour servir à vous orienter, la lettre d'invitation et un programme.

Au nom du Comité central :

Le Président, Le Secrétaire,

H. PETER. A. HÆRRY.

Zurich, 14 août 1912.

Tunnel de Granges.

Longueur : 8565 m.

Etat des travaux au 31 juillet 1912.

	Côté Nord Moutier	Côté Sud Granges	Total des 2 côtés
Longueur de la galerie de base au 30 juin 1912	m. 525	509	1034
Longueur de la galerie de base au 31 juillet 1912	" 593	617	1210
Longueur exécutée en juillet 1912 . . .	" 68	108	176

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offre d'emploi.

Une grande fabrique de machines, cherche pour son bureau littéraire, un jeune ingénieur sachant parfaitement le français et un peu l'allemand.

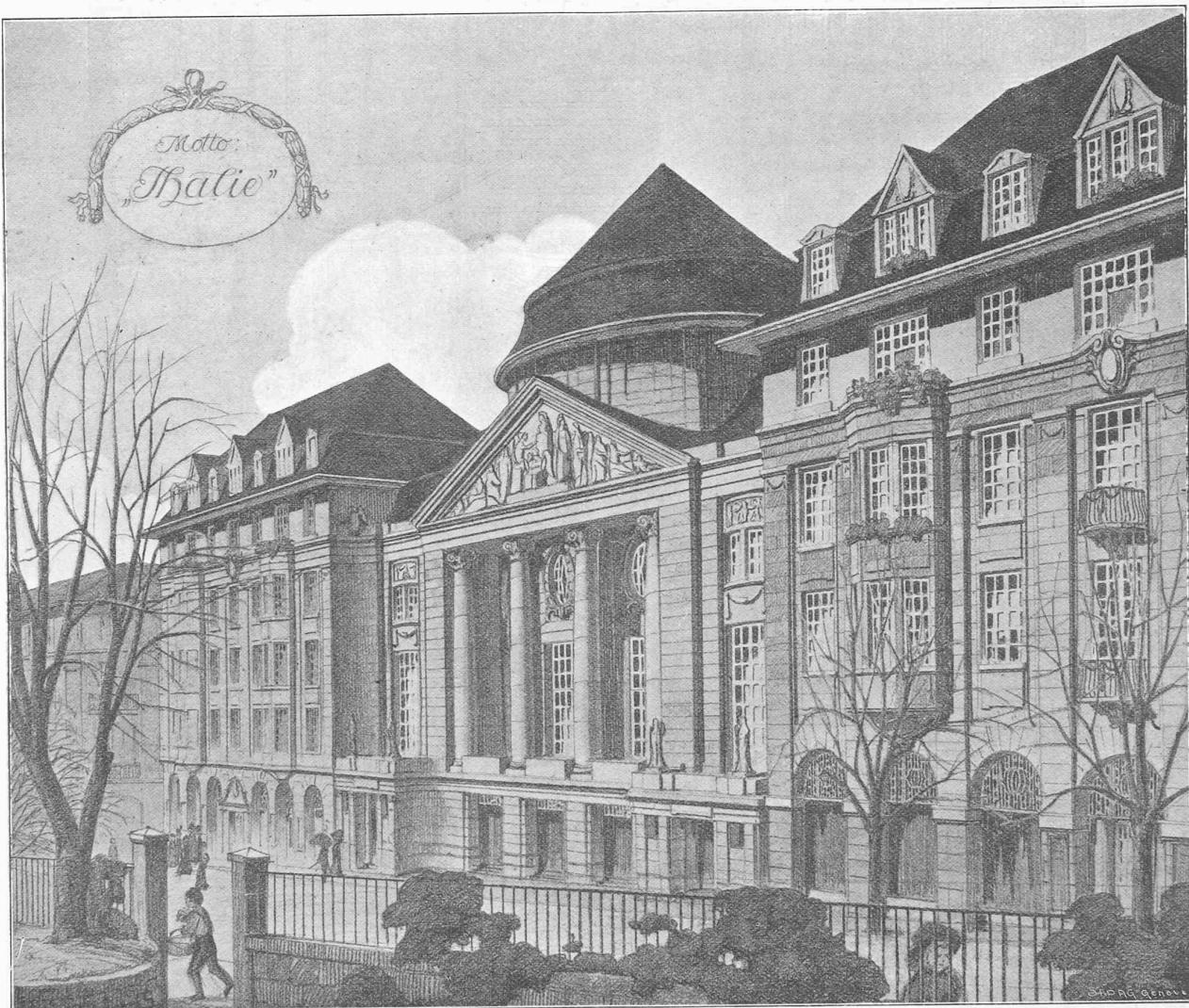
S'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs, Lausanne.

Demande d'emploi.

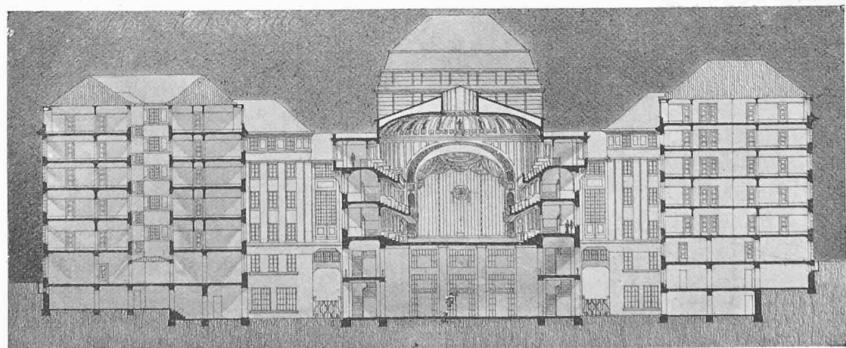
Ingénieur-contracteur, ayant de la pratique, cherche emploi.

S'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs, Lausanne.

CONCOURS POUR LE THÉÂTRE DE LAUSANNE



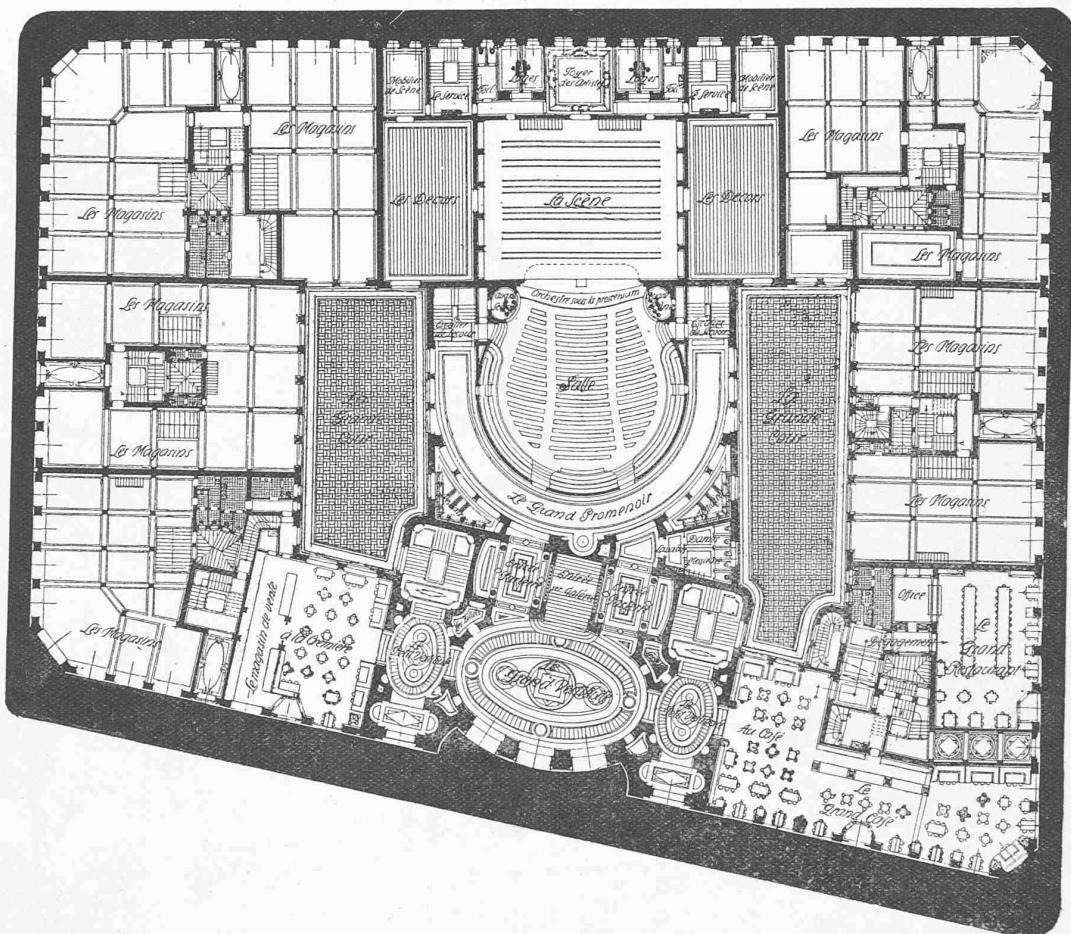
Perspective.



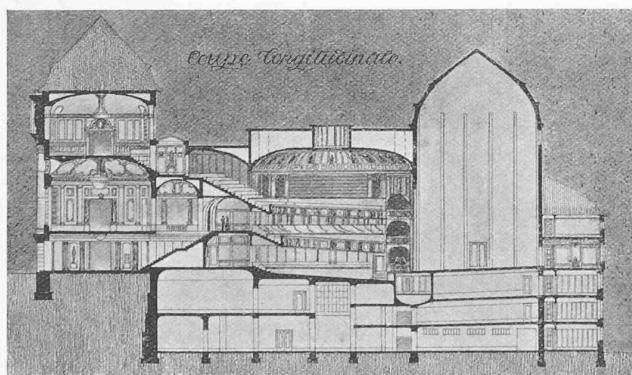
Coupe transversale.

4^e prix : projet « Thalie », de M. G. Epitaux, architecte, à Lausanne.

CONCOURS POUR LE THÉÂTRE DE LAUSANNE



Plan du rez-de-chaussée.



Coupé longitudinal.

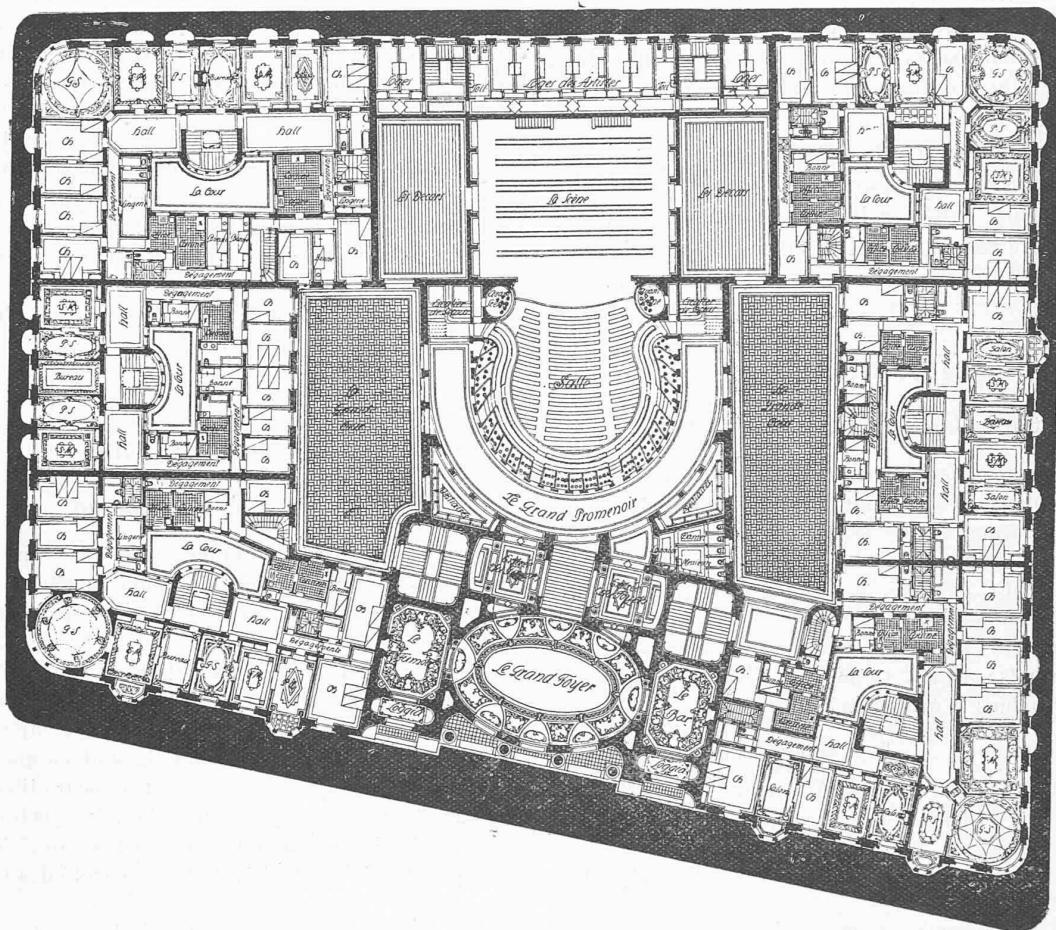
4^e prix : projet « Thalie »,
de M. G. Epitaux, architecte, à Lausanne.

A propos d'une adjudication.

Le vent de nationalisme qui sévit chez nos voisins, d'ouest et du sud en particulier, s'est mis à souffler aussi dans notre pays, et même d'une façon très curieuse à propos d'adjudications officielles. Lorsque les travaux de vitrerie de la Halle C. F. F. de Lausanne ont été donnés à une

maison allemande, des protestations se sont élevées parmi les entrepreneurs vaudois. Ensuite, à l'occasion du tunnel de base du Hauenstein, la presse, surtout celle de la Suisse allemande a critiqué l'administration des chemins de fer fédéraux d'avoir adjugé à une maison étrangère. Enfin, pour le concours en vue de l'exécution de la deuxième galerie du Simplon, la presse toute entière, et cela des semaines durant, s'est occupée de cette question.

CONCOURS POUR LE THÉÂTRE DE LAUSANNE



Plan du premier étage.

LÉGENDE : G-S = Grand salon, — P-S = Petit salon, — S-M = Salle à manger. — Ch = Chambre à coucher.

4^e prix : projet « Thalie », de M. G. Epitaux, architecte, à Lausanne.

Il est fort heureux que nos journaux, spécialement ceux de Suisse allemande, aient enfin vu le danger dont l'Allemagne menace notre industrie ; c'est pourquoi nous nous associons avec plaisir à ce beau mouvement de protestation contre l'accaparement de notre pays par des étrangers. On nous permettra cependant, dans un journal technique, de réfuter les idées fausses répandues intentionnellement par de nombreux journaux pour tromper le public.

D'abord, quand on ouvre un concours sans restriction aucune, il nous paraît absolument inadmissible d'éliminer un concurrent parce qu'étranger; il faut ne pas se douter du travail très considérable et très coûteux que présente l'étude d'une soumission de ce genre, pour demander que l'on mette de côté, sans autre, un concurrent à cause de sa nationalité. Si l'on veut écarter les étrangers, que cela soit clairement indiqué dans la mise au concours, sinon c'est de l'arbitraire.

Prétendre, ensuite que la Suisse serait en danger parce qu'un entrepreneur étranger exécuterait des travaux d'excavation et de maçonneries dans un tunnel en majeure partie sur sol italien, est certainement faux; sinon, pourquoi

laisser construire des lignes entières par des étrangers (Lötschberg, Brigue-Dissentis), le péril est autrement grand. Au reste quelle que soit la nationalité de l'entrepreneur, la main d'œuvre sera italienne et les matériaux seront suisses. Enfin, le premier tunnel a été percé par les Brandt et Brandau, qui ne sont pas de «chez nous» quoiqu'une certaine presse veuille nous le laisser croire. La décision du conseil d'administration des C. F. F. satisfait-t-elle vraiment tout le monde, comme on le lit dans tous les journaux ? c'est peu probable. Nos entrepreneurs ne voient certainement pas d'un bon œil les chemins de fer fédéraux exécuter leurs travaux eux-mêmes ? Ce socialisme d'état n'est sûrement pas le but qu'ils se sont proposé. Et du reste, favorisera-t-elle nos nationaux, la régie ? Les bénéfices, si bénéfices il y a, n'iront-ils pas plutôt à des tâcherons italiens ?

Une certaine presse nous a assuré que le peuple suisse ne permettrait pas que la maison, qui a construit la première galerie, soit passible d'une amende ensuite du procès pendant devant le Tribunal fédéral. Mais alors, fermons notre Haute Cour, si l'on ne veut pas appliquer ses arrêts !